

**Séance du 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes  
mairie**

Quorum : 7

**Présents :**

M. CANIPELLE Gilles, Mme CROCQ Joëlle, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MAIRET Michaël, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

Mme AUDIGIER-LELOIR Carole

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. DALAS Régis

**Président de séance :** M. ROIGNOT Michel

**1 - Approbation procès verbal de la séance du 18 novembre 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 18 novembre 2024.

**2 - Compte-rendu des arrêtés du maire**

Conformément aux délégations données au maire en date du 04/06/2020 par délibération du conseil municipal n°31/2020,

Vu l'obligation d'information au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de cette délégation,

**Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :**

**79/2024 :** Arrêté autorisant le maire à signer le renouvellement du contrat avec Avenir bureautique avec une mise à jour des copies réalisées pour un montant de 198.00 € HT mensuel.

**80/2024 :** Arrêté autorisant le maire à signer le bail de location de terres pour la parcelle B 108 (lot2) pour un loyer annuel de 200 € avec la EARL GARROT. Une révision annuelle en fonction de l'indice des fermages sera réalisée à compter de 2026.

**81/2024 :** Arrêté autorisant le maire à signer le contrat avec APAVE concernant la vérification des matériels techniques de la commune pour un montant de 942.70 € HT par an.

**3 - Compte-rendu des DIA**

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour lesquelles le maire n'a pas préempté :

**16/2024 :** Consorts CONORT vendent le bien cadastré AE 47 (5 Allée des Tilleuls) à Mme CHAPAT Maud.

#### **4 - Dons**

Vu la cérémonie du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Sombernon et Lauterecken,

Vu les spectacles réalisés par l'association Collin'art,

Vu l'aide matérielle apportée à ces associations par la commune,

Vu le don réalisé par le comité de jumelage à la commune d'un montant de 3 037.81 € et le don de l'association collin'art d'un montant de 137 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les dons énumérés ci-dessus et autorise le Maire à émettre les titres correspondants

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **5 - Devis audits énergétiques bâtiments**

Vu les devis estimatifs du SICECO concernant les audits énergétiques à réaliser sur les bâtiments communaux éventuellement soumis au décret éco-énergie tertiaire,

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière,

Vu que le montant des devis s'élève comme suit :

Coût total des travaux : 10 344.35 € TTC

Participation Siceco : 6 896.24 €

Montant restant à charge de la commune : 3 448.12 € (2 586.09 € audits + tva 862.03€)

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence de l'autorité organisatrice en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section investissement à l'article 204181 dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEMANDE au Siceco la réalisation des travaux exprimés ci-dessus,

-ACCEPTTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO

-DECIDE d'amortir ces travaux en une fois.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **6- Questions diverses :**

1. Le maire rappelle aux conseillers la date des vœux du maire qui aura lieu le 11 janvier à partir de 19h30. Il est également souligné aux conseillers qu'il est important que chacun participe à l'installation et au rangement de la salle lors des manifestations de la commune.
2. Le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 janvier à partir de 12h. Un point sera fait fin décembre afin de déterminer le nombre de colis à commander pour les personnes qui ne souhaitent pas assister au repas.
3. La commission communication informe le conseil de leur volonté de combiner la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants avec la réunion des associations. La date reste à définir.
4. Le maire communique aux conseillers la réception d'un courrier de l'Insee indiquant que la population de Sombernon s'élève à 1004 habitants au 1er janvier 2025.
5. Le maire fait part aux conseillers de l'avancement des travaux de la maison Spuller.

Le Secrétaire de séance,

Fait à SOMBERNON  
Le Maire,



